EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-122

Séance du 14 novembre 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Jean Bouvet, sise 177 Rte du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoir : 2 - Votants : 26

OBJET : REGULARISATION DE LA ROUTE DES CHENEVIERS PAR L'ACQUISITIONS DES PARCELLES CADASTREES SECTION B ET NUMEROS 1770 ET 1774 ET LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B NUMERO 1779 - COMMUNE DELEGUEE DE THORENS-GLIERES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DITTA E. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BERTHOLIO C. – RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.). – ROPHILLE C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HUCHET C. – LAFFIN C. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ALESINA C.

Entendu l'exposé suivant :

La voirie communale « route des Cheneviers » intègre déjà ces parcelles, il s'agit d'une simple régularisation foncière (annexes – Plan cadastral et – Plan photo aérienne).

Aussi,

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la route des Cheneviers par l'acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 1770 et 1774, pour une superficie de totale de 33m²,

Considérant qu'en contrepartie, la commune propose de vendre la parcelle cadastrée section B numéros 1779 d'une surface de 33m² au propriétaire, parcelle accolée à sa propriété,

Considérant l'accord du propriétaire reçu par courrier en date du 11 octobre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation,

Considérant la consultation de la Direction générale des Finances Publiques – Division Domaine,

Considérant que le prix est estimé à 1,00€ le mètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour et 2 voix contre (E. DITTA et L. FILLION),

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 1770 et 1774, pour une superficie de totale de 33m²,
- **DÉCIDE** la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 1779 pour une superficie totale de 33m²,
- **DIT** que l'échange aura lieu sans soulte,
- **DIT** que les frais de rédaction d'acte seront pris en charge à hauteur de 50 % par la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la poursuite de cette rétrocession.

Le secrétaire de séance
Christelle ALESINA

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 01 DEC. 2022
Publication le :

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.